

L'école : cet accélérateur des fractures de la société française



L'école de la République est concernée par la persistance, voire le renforcement d'une fracture sociale qu'elle ne parvient pas à résorber. En cette veille de rentrée scolaire, Iannis Roder et Jérôme Fourquet montrent en quoi l'école est un terrain privilégié pour observer les divers processus de fragmentation de la société française.

Avec Jérôme Fourquet

Avec Iannis Roder

Note de la rédaction : Cet article a été [publié initialement sur le site de la Fondation Jean Jaurès](#)

I - Quand la fracture sociale s'invite à l'école

L'enquête internationale PISA de 2015 a une nouvelle fois fait ressortir certaines spécificités du système éducatif français. Parmi tous les pays de l'OCDE, c'est en effet en France que la corrélation entre le niveau social des parents et les performances scolaires des élèves est la plus forte. Alors que notre pays affiche l'un des budgets les plus importants pour l'éducation des pays développés, le déterminisme social pèse toujours très fortement sur la trajectoire scolaire des enfants. De plus, les politiques mises en place (avec les zones d'éducation prioritaire, devenues réseaux d'éducation prioritaire) afin de permettre aux élèves des zones urbaines sensibles (ZUS) d'étudier dans de meilleures conditions matérielles (moins d'élèves par classe, davantage de moyens) ne semblent pas réduire les inégalités ni permettre de remédier aux handicaps de départ des catégories socioprofessionnelles défavorisées. D'autres travaux scientifiques ont montré la nature inégalitaire du système éducatif français. Ainsi, en 2014, l'Insee a souligné la forte variation du taux d'élèves accusant un retard scolaire d'au moins un an en sixième selon les publics concernés (Brigitte Baccaïni, Benoît de Lapasse, François Lebeau et Olivier Monso, « Le Retard scolaire à l'entrée en 6e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », [Insee Première](#), n° 1512, septembre 2014.. S'établissant en moyenne à 12,3 % des enfants ayant fait leur première entrée en classe de sixième en septembre 2011, ce taux est très puissamment corrélé à la catégorie sociale des parents, passant de 3,6 % seulement parmi les enfants ayant des parents très favorisés à 20,5 % parmi les élèves issus des milieux socialement les plus défavorisés.

□
L'écart n'est pas massif entre les enfants étant passés dans le public (12,5 %) et dans le privé (9,4 %). En revanche, la fracture sociale se retrouve au plan territorial, avec un très fort différentiel entre les enfants vivant en ZUS, 21,7 % d'entre eux accusant un

retard d'au moins un an lors de leur entrée en sixième, et les élèves vivant hors ZUS (11,6 % seulement). Ainsi, au sein d'une même agglomération, voire d'une même commune, de très fortes disparités peuvent exister d'un quartier à l'autre en termes de performances scolaires. Le poids de l'environnement de proximité vient ainsi renforcer l'effet du milieu social familial. Pour les élèves d'origine sociale défavorisée, le taux de retard en sixième va ainsi passer en moyenne de 17 % dans les quartiers les moins défavorisés à 24 % dans les quartiers socialement les plus fragiles. Dans un contexte marqué par une compétition scolaire de plus en plus acharnée, la réputation d'un établissement ou d'un quartier constitue un paramètre de plus en plus pris en compte par les familles. Il nous faut toutefois observer que, dans les quartiers où une mixité sociale, même relative, existe, les parents des classes sociales plus favorisées peuvent jouer le jeu de la mixité en école primaire et que c'est à partir du collège que se met en place l'évitement scolaire. Cet évitement joue en retour sur la composition sociale du quartier concerné quand, par exemple, les classes moyennes et supérieures le quittent ou le contournent par souci d'offrir de meilleures chances de réussite scolaire à leurs enfants. Ce faisant, elles alimentent un cercle vicieux qui accroît la ségrégation sociale.

La nature inégalitaire du système scolaire français est nettement ressentie par l'opinion. 65 % des Français estiment qu'il n'assure pas à chaque enfant la même chance de réussir sa scolarité (*l'égalité des chances à l'école*, sondage Ifop pour la Fondation pour l'école, réalisé par Internet auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes les 26 et 27 avril 2018). Cette proportion est encore plus forte parmi les parents d'enfants scolarisés dans le privé (69 % contre 60 % pour ceux ayant leurs enfants dans le public) qui, du fait de ce constat, ont opté pour le privé parce qu'ils pensaient ainsi donner le maximum de chances à leurs enfants. Que deux tiers des Français ne croient plus à la promesse républicaine de l'égalité des chances à l'école en dit long sur la défiance qui s'est progressivement installée à l'égard de l'institution scolaire et sur son image. Cette défiance alimente un sauve-qui-peut généralisé dans les familles françaises. Cela passe notamment par des stratégies de contournement de la carte scolaire, mais aussi par le recours massif au soutien scolaire et aux cours du soir, et par la volonté d'inscrire à tout prix ses enfants dans les établissements les plus prestigieux. Certains acteurs prospèrent sur ce terreau délétère. Alors que la France est l'un des pays qui consacrent le plus important budget public à l'éducation, le marché privé du soutien scolaire est estimé à 2 milliards d'euros par an. Une société comme Acadomia est cotée en Bourse et pèse près de 150 millions de chiffre d'affaires annuel.

II - L'"effet cartable" ou comment la compétition scolaire dope le prix de l'immobilier dans certains quartiers

Le souci du bien-être scolaire des enfants, mais aussi la compétition scolaire et l'angoisse du déclassement sont tels que la demande pour accéder aux établissements les plus prestigieux est massive. Compte tenu de la sectorisation des affectations d'élèves dans les établissements publics, cette pression se répercute également sur le marché de l'immobilier autour des établissements les plus prisés. Des économistes ont ainsi montré qu'à Paris, par exemple, la présence d'un collège bien coté pouvait entraîner une prime de 5 % sur les prix des logements du quartier alors que le coût de l'immobilier dans la capitale est déjà structurellement élevé (Gabrielle Fack et Julien Grenet, « Sectorisation des collèges et prix des logements à Paris », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 180, 2009, pp. 44-62). On constate d'ailleurs que les collèges et les lycées les plus réputés sont situés dans les quartiers les plus aisés. Cela s'explique par le fait que la proportion de foyers favorisés y est très importante. Or, comme on l'a vu, le milieu social des parents conditionne très puissamment les performances scolaires des enfants.

Bien que peuplés en général de professeurs confirmés, c'est davantage dans le profil sociologique de leur bassin de recrutement plus que dans la qualité des équipes pédagogiques qui peuvent également être très performantes car motivées et très inventives dans les établissements placés en ZUS, que les bons résultats de ces établissements d'élite trouvent leur origine. Mais, par leur rayonnement, ces établissements contribuent en retour à la concentration des familles les plus favorisées dans ces quartiers. Cela vient entretenir une inflation localisée des prix de l'immobilier. Ainsi, dans le Ve arrondissement de Paris, qui abrite les lycées Henri-IV, Louis-le-Grand et Lavoisier, des chambres de bonne de quelques mètres carrés seulement, mais qui permettent de disposer d'une adresse dans ces secteurs ultra-convoités, se négocient entre 50 000 et 60 000 euros. Les professionnels de l'immobilier observent que, à une ou deux rues d'écart de part et d'autre de la limite du secteur de recrutement du lycée Henri-IV, les prix pour un même appartement peuvent varier de 10 % (Quentin Périnel, « Comment un bon lycée gonfle les prix de l'immobilier de votre quartier », *Le Figaro*, 7 mai 2015). Si ces phénomènes sont particulièrement prononcés à Paris, on les observe également en province. Ainsi, l'« effet cartable » contribue à tirer à la hausse les prix de l'immobilier autour des lycées Pierre-de-Fermat dans le centre de Toulouse, du Parc à Lyon ou bien encore Montesquieu à Bordeaux. Plus globalement, la présence de ces lycées prestigieux fait partie des « aménités » offertes par ces quartiers les plus cotés de ces grandes métropoles françaises.

III - Le développement du hors-contrat comme symptôme de la sécession des élites

Une autre tendance à l'œuvre dans l'univers scolaire est révélatrice du processus de fragmentation en cours et de l'insatisfaction grandissante à l'égard du système éducatif piloté par le ministère de l'Éducation nationale soit directement (enseignement public), soit indirectement (enseignement privé). Il s'agit du développement des établissements scolaires hors contrat. On en compte aujourd'hui pas moins de 1 300 qui, d'après les derniers pointages, scolarisent près de 60 000 élèves. Si ce nombre d'élèves demeure pour l'heure marginal (environ 0,5 % de l'ensemble des élèves scolarisés en France), l'engouement pour ce type de structures est croissant. Le nombre d'écoles hors contrat a ainsi augmenté de 26 % entre 2011 et 2014 et il se crée environ 100 établissements de ce type chaque année.

La création d'écoles confessionnelles hors contrat a parfois défrayé la chronique, mais seule une minorité de ces écoles (300 sur 1 300) sont de nature religieuse. On dénombre ainsi 160 établissements catholiques, 50 juifs, 40 musulmans et 30 protestants. La principale caractéristique de ces établissements hors contrat réside plutôt dans le fait qu'ils proposent des méthodes pédagogiques alternatives : Steiner, Freinet ou Montessori. En 2016, ce dernier type d'école a représenté plus de 40 % des créations d'établissements hors contrat. Si un large public soucieux d'offrir un autre cadre d'apprentissage à ses enfants est attiré par ce label, les prix pratiqués opèrent un filtre social assez drastique. Les coûts de scolarité sont variables selon les établissements mais il faut compter en moyenne entre 200 et 300 euros par mois et par enfant en province, et souvent plus de 400 euros en région parisienne. Ainsi, parallèlement à l'engouement de plus en plus marqué des CSP+ pour les écoles privées (Voir Jérôme Fourquet, [1985-2017 : quand les classes favorisées ont fait sécession](#), Fondation Jean-Jaurès, février 2018), l'essor des établissements hors contrat peut être analysé comme une manifestation parmi d'autres du processus de sécession des élites que nous avons décrit dans une autre note d'analyse pour la Fondation Jean-Jaurès.

IV - Ségrégation ethnoculturelle : les *black schools* à la française

Selon la note de l'Insee que nous avons déjà évoquée (Brigitte Baccaïni, Benoît de Lapasse, François Lebeau et Olivier Monso, *op. cit.*), si le retard scolaire est fortement indexé sur le niveau social des parents, la nationalité des élèves joue également de manière considérable. Parmi les élèves ayant la nationalité française, 11,8 % avaient au moins un an de retard lors de leur entrée en sixième en 2011, mais cette proportion était quasiment trois fois plus importante (32,4 %) parmi leurs camarades étrangers. L'école de la République ne semble pas capable de remédier aux difficultés que rencontrent ces élèves immigrés ou même issus d'une immigration moins récente. C'est ce que confirment les résultats de l'enquête PISA de 2015. Lors de ces tests, les élèves nés en France de parents étrangers, donc de la seconde génération, obtiennent en moyenne 50 points de moins que les élèves non issus de l'immigration. Plusieurs facteurs peuvent en partie expliciter ces difficultés pour les élèves nés à l'étranger, les spécificités du système éducatif français, mais aussi la concentration des territoires de vie de ces familles dans les ZUS ou encore le rapport des familles immigrées à l'école et à la scolarité. En tout état de cause, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'écart constaté entre élèves de la seconde génération et non issus de l'immigration dans l'enquête PISA n'est que de 31 points en moyenne. La France rencontre donc des difficultés à faire réussir scolairement les enfants issus de l'immigration.

Une des raisons expliquant ces piètres performances réside dans la ségrégation ethnoculturelle qui s'est développée à bas bruit dans les établissements scolaires français. Longtemps tabou, ce sujet a été mis en lumière notamment par Georges Felouzis en 2005 dans son ouvrage intitulé *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges* (Georges Felouzis, Françoise Liot et Joël Perrotin, *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges* Paris, Seuil, 2005). Le sociologue a réalisé son travail en construisant un indicateur d'origine ethnique des élèves à partir de leur prénom et de leur nationalité, indicateur appliqué à l'ensemble des collégiens de l'agglomération de Bordeaux. La République française ne reconnaissant aucune communauté ou ethnie, mais seulement des individus libres et égaux, la statistique scolaire est restée très longtemps aveugle sur la question ethnoculturelle. Comme le remarque Georges Felouzis, « si rien ne permet d'appréhender l'origine migratoire ou culturelle des élèves, les problèmes de ségrégation restent invisibles et disparaissent du débat social comme par enchantement et les ghettos ethniques avec elle ». Or, les travaux pionniers du sociologue et de ses collègues ont montré l'ampleur du processus de ségrégation dans une académie de l'ouest de la France, région pourtant moins concernée que d'autres territoires par la problématique migratoire. Ainsi, dans cette académie, 10 % des collèges concentraient 40 % de l'ensemble des élèves allochtones. Cela est bien entendu lié à la forte ségrégation résidentielle qui existe entre les différents quartiers d'une même agglomération. Mais cet effet structurel est amplifié par les stratégies d'évitement qui font augmenter de 10 points en moyenne la proportion d'élèves issus de l'immigration dans les collèges défavorisés. Il ne s'agit là que d'une moyenne, et les effets peuvent être beaucoup plus puissants dans certains quartiers.

Pour l'auteur, le facteur ségrégatif le plus fort est lié à l'origine ethnique des élèves bien plus qu'à leur origine sociale ou à leur parcours scolaire. Georges Felouzis note ainsi que les stratégies d'évitement ne concernent plus seulement les CSP+, qui optent pour les établissements les plus prestigieux, mais également les familles populaires qui peuvent associer présence d'élèves issus de l'immigration, mauvais climat scolaire et violence. Elles n'acceptent plus comme une évidence de scolariser leurs enfants dans le collège public de leur quartier. Se développe alors un « second marché scolaire » qui voit une frange des classes moyennes et populaires contourner à son tour la carte scolaire et inscrire ses enfants dans un collège privé du quartier ou dans un collège public d'un quartier proche (via le choix d'options).

Les acteurs de terrain observent au quotidien la ségrégation ethnoculturelle qui s'est imposée dans de nombreux territoires et la prégnance de certaines représentations et grilles de lecture. Interrogé par un journaliste de L'Obs, le principal d'un des collèges défavorisés du 18^e arrondissement de Paris déclare ainsi : « Les gens pensent désormais en catégories ethno-raciales. Il y a la peur des violences, du harcèlement et bien souvent du "grand Noir"... Si on veut changer l'image du collège, on est obligé de faire attention à cela (Gurvan Le Guellec, « En fait les profs sont mieux » : à Paris, la bataille contre l'apartheid scolaire est lancée », *L'Obs*, 14 avril 2018). » Ces propos font écho à ceux de François Pupponi, député et ancien maire de Sarcelles : « À la fin de l'élémentaire, [les parents] inscrivent leurs enfants dans le privé. Je ne peux pas leur en vouloir de dire : je veux protéger mes enfants, je ne veux pas qu'ils soient confrontés à des problèmes de violence, de racisme, de ghettoïsation ethnique. [...] Soit on impose aux parents de mettre leurs enfants dans le collège public du secteur, dans ce cas ils vont partir et il n'y aura plus de mixité dans le quartier. Soit on permet la possibilité de mettre les enfants dans le privé ou le public. Le choix de laisser les écoles privées permet à ces classes moyennes de rester dans ces villes, d'y habiter, de payer des impôts (« Sarcelles / mixité sociale : les familles se tournent vers les collèges privés », *Le Parisien*, 12 juin 2018). »

Les stratégies d'évitement ou de fuite sont donc légitimées aux yeux des parents par la double insécurité dont pourraient souffrir leurs enfants dans les écoles, mais davantage dans les collèges et lycées publics. Ils cherchent à éviter à leur progéniture ce qu'ils considèrent comme une insécurité scolaire : on travaillerait moins bien qu'ailleurs dans ces établissements et le retard dans les apprentissages serait handicapant pour l'avenir. Les ambiances de classe parfois difficiles sont pointées du doigt, mais aussi la présence de nombreux professeurs novices, voire le recours important par l'Éducation nationale à des contractuels. Le second volet de ce sentiment d'insécurité concerne l'environnement scolaire, c'est-à-dire la violence, réelle ou supposée, qui peut exister à l'intérieur ou à l'extérieur du collège ou du lycée. C'est ainsi que le lycée Suger de Saint-Denis, très dynamique et offrant une très bonne scolarité avec des professeurs solides et confirmés, souffre de son emplacement territorial au cœur du quartier de Franc-Moisin.

V - Choix des établissements scolaires et Alya intérieure (L'alya désigne le départ vers Israël)

Parallèlement à l'apparition d'établissements concentrant une très forte proportion d'enfants issus de l'immigration, une autre des illustrations symboliquement les plus marquantes de la fragmentation de la société française sur des bases ethnoculturelles apparaît dans le fait que, dans certains territoires, des familles juives retirent leurs enfants des écoles publiques au profit d'écoles privées catholiques ou juives. Ainsi il a été dit qu'il ne restait plus un seul enfant juif dans un établissement public de Seine-Saint-Denis, département où la situation est particulièrement tendue. Cette assertion a été reprise en boucle dans les médias communautaires juifs, mais également dans les médias généralistes. Le grand-rabbin de France Haïm Korsia a ainsi déclaré le 16 février 2015 sur Europe 1 : « Il n'y a pratiquement plus aucun enfant juif dans les écoles publiques de Seine-Saint-Denis. » Il est objectivement impossible de valider ou d'infirmer cette affirmation. On peut néanmoins s'appuyer sur un certain nombre de faits objectifs et quantifiables. On constate ainsi que le nombre d'établissements confessionnels juifs est passé en dix ans de trois à huit dans ce département, ce qui indique qu'une demande s'est exprimée au cours de cette période. Dans le même ordre d'idées, la directrice de l'école privée juive d'Aubervilliers, interviewée sur Europe 1 dans le cadre de la même émission, indiquait : « Les effectifs ont augmenté de 20 % au cours des deux dernières années, malgré le fait que des familles avec enfants sont parties faire l'alya ».

Constate-t-on les mêmes tendances sur l'ensemble du territoire ? Si l'on se réfère au Guide des écoles juives édité par le Fonds social juif unifié, qui référence tous les établissements scolaires confessionnels et en présente les principales caractéristiques, dont la date d'ouverture, on ne constate pas d'inflation particulière dans leur développement ces dernières années. Si un pic a été observé entre 1981 et 1990, le nombre de créations s'est élevé à 12 depuis 2001, soit un chiffre proche de la moyenne observée au cours des dernières décennies.

Comme le montre le graphique ci-dessus, le déclenchement de la seconde intifada et la multiplication des actes antisémites qu'il a entraînée en France au début des années 2000 n'ont pas conduit à un développement spectaculaire de ce type d'établissements scolaires. Voilà pour le nombre d'écoles. Mais qu'en est-il de la proportion d'élèves concernés ?

On peut s'appuyer sur les résultats d'une enquête effectuée par l'Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès, enquête réalisée auprès d'un échantillon de la population juive (Enquête auprès des juifs de France, Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2015. Cette enquête a été réalisée durant l'été 2015 auprès d'un échantillon national représentatif de 45 250 personnes, au sein duquel 742 personnes se déclarant de confession juive ou ayant un parent juif ont été identifiées. Elle a donné lieu à un ouvrage : Jérôme Fourquet, Sylvain Manternach, [L'an prochain à Jérusalem. Les juifs de France face à l'antisémitisme](#) Paris, Fondation Jean-Jaurès / L'Aube, janvier 2016.). 65 % des parents juifs interrogés dans cette étude déclarent avoir des enfants scolarisés dans le public, 25 % dans le privé catholique et 13 % dans un établissement privé juif (le total est supérieur à 100 % car un même foyer peut scolariser ses enfants dans différents types d'établissements). Seule une faible minorité de la population juive scolarise donc ses enfants dans un établissement confessionnel juif et une large majorité continue de les inscrire dans le public, qui n'a par conséquent pas été déserté au plan national, ce qui est plutôt rassurant. On constate néanmoins que la part du public est sensiblement plus faible (65 %) que dans l'ensemble de la population française, où elle est de 85 %. Cela s'explique par le fait que, à côté des écoles confessionnelles juives, une part significative des parents juifs (25 %) confient leurs enfants à des établissements privés « classiques », c'est-à-dire catholiques.

On sait que la propension à choisir un établissement privé (payant) est en partie indexée sur le niveau social des familles. La surreprésentation des CSP+ dans la population juive constatée dans l'enquête Ifop peut expliquer partiellement ce choix plus fréquent du privé au sens large (catholique ou juif). Le clivage sociologique est d'ailleurs assez marqué au sein de la communauté juive sur cette question. 76 % des employés et ouvriers ont des enfants scolarisés dans le public contre seulement 61 % parmi les commerçants, artisans, chefs d'entreprise, professions libérales et cadres supérieurs.

Mais il semble également que, parallèlement à l'effet de structure sociale lié à la composition sociologique de la population juive, le choix du privé, et particulièrement du confessionnel juif, soit aussi motivé par des considérations sécuritaires. On constate en effet que la proportion de parents craignant « souvent » que leurs enfants soient insultés, menacés ou agressés en tant que juifs est beaucoup plus élevée parmi les personnes ayant scolarisé leurs enfants dans une école confessionnelle juive (et dans une moindre mesure catholique) que chez ceux qui ont fait le choix du public.

□ Tout comme les départs de familles juives de certains quartiers ou de certaines communes (phénomène que l'on appelle l'alya intérieure), le choix de ne pas mettre ses enfants dans le public (ou de les en retirer) renvoie bien à une inquiétude prégnante dans une partie de la population juive concernant la sécurité de ses enfants. On constate d'ailleurs à la lecture des chiffres de l'enquête que le choix du type d'établissement correspond à une gradation de cette inquiétude. Parmi les parents juifs qui scolarisent leurs enfants dans le public, on observe les taux les plus élevés de personnes n'éprouvant jamais de crainte à l'idée que leurs enfants fassent l'objet de menaces, d'insultes ou d'actes antisémites. Parmi ceux qui ont fait le choix du privé catholique, on constate que la proportion de ceux qui ressentent ce genre de crainte « de temps en temps » est particulièrement forte, ce type d'établissement semblant apporter la sécurité nécessaire. Mais quand l'angoisse devient beaucoup trop fréquente, la seule réponse semble être d'opter pour les établissements confessionnels juifs.

Ce choix est bien entendu également motivé par la volonté de donner à ses enfants une éducation religieuse. La proportion d'enfants scolarisés dans le privé juif est ainsi significativement plus élevée parmi les pratiquants que parmi les non-pratiquants ou ceux qui pratiquent peu. Mais l'insécurisation ressentie pèse de façon déterminante dans les choix en matière d'établissement scolaire de nombreuses familles juives. Dans certains territoires, elles ne font plus confiance à l'école de la République pour assurer la sécurité de leurs enfants. Cet antisémitisme latent est parfois reconnu par les équipes éducatives. Principal dans des collèges difficiles des quartiers nord de Marseille avant de prendre sa retraite, Bernard Ravet évoque ainsi dans son livre le jour où, la mort dans l'âme, il a conseillé à une mère de confession juive qui voulait inscrire son fils dans son collège d'opter pour un établissement confessionnel mieux à même d'assurer la sécurité de l'adolescent (Bernard Ravet, *Principal de collège ou imam de la République ?*, Paris, Kero, 2017). Les établissements confessionnels font alors dans ce cas office de havre protecteur. C'est cependant un de ces lieux symboliquement sanctuarisés que Mohammed Merah a violé en 2012 en assassinant un enseignant et plusieurs élèves dans l'enceinte de l'école Ozar Hatorah de Toulouse.

VI - Un enseignant sur sept constate régulièrement ou occasionnellement des atteintes à la laïcité

Sans aller jusqu'à l'extrémité dramatique qui a endeuillé cette école, il faut reconnaître qu'une part significative des établissements scolaires publics fait régulièrement l'objet d'atteintes à la laïcité. Une enquête de l'Ifop réalisée pour le Comité national d'action laïque (« Les enseignants et la laïcité », enquête réalisée en ligne du 8 au 11 janvier 2018 auprès d'un échantillon de 650 enseignants, représentatif de la population des enseignants du public, enseignant du primaire au lycée), a ainsi montré que, si une large majorité des enseignants (62 %) n'avaient jamais constaté dans leur établissement d'atteinte, de la part d'élèves, à la loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, une minorité non négligeable émettait un constat différent. 23 % d'entre eux ont constaté de rares atteintes de ce type et 15 % des atteintes occasionnelles ou régulières. Si l'on extrapole en nombre d'établissements, c'est donc pas moins d'un établissement public sur sept qui est régulièrement ou occasionnellement le théâtre de tels agissements de la part d'élèves. Cette proportion est moins importante, mais s'élève tout de même à 10 % s'agissant des atteintes à la laïcité régulières ou occasionnelles de la part d'enseignants ou de membres du personnel non enseignant. Si l'on revient aux atteintes à la laïcité émanant régulièrement ou occasionnellement des élèves (concernant en moyenne 15 % des établissements scolaires publics), elles sont nettement plus répandues dans les établissements classés en réseaux d'éducation prioritaire (REP) : 34 %, contre 9 % en zone non-REP.

De la même façon, 12 % des enseignants du public déclarent que, régulièrement ou de temps en temps, des élèves tentent de se soustraire à certains enseignements, cette proportion étant plus élevée en REP (22 %) qu'ailleurs (9 %). Les enseignements d'histoire-géographie et du fait religieux, mais aussi les cours d'éducation physique et sportive, sont les plus concernés. Plus récemment, les cours de musique semblent également poser problème à certains élèves. Dans ce contexte, 37 % des enseignants déclarent s'être déjà autocensurés afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves. Cette proportion s'établit à 53 % parmi les enseignants affectés en REP contre 32 % pour les autres : le différentiel entre les deux types d'établissements est de nouveau nettement marqué.

Au total, 59 % des enseignants du public estiment que la laïcité est en danger en France. Et pour ces enseignants inquiets, la principale menace réside, pour 52 % d'entre eux (contre 30 % dans le grand public) dans le fait que les communautés culturelles et religieuses se mélangent de moins en moins en France. Il n'est pas anodin que les enseignants, qui sont aux avant-postes de la République, soient nettement plus sensibles que l'ensemble de la population aux phénomènes de fragmentation et de ségrégation ethnoculturelle actuellement à l'œuvre dans la société française. De la même façon, les gendarmes, autre catégorie de fonctionnaires en contact quotidien avec la réalité du terrain, sont 76 % à estimer que le développement de zones de non-droit dans certains quartiers joue un rôle très important dans les problèmes d'insécurité (Sondage Ifop pour *L'Essor de la Gendarmerie nationale* réalisé du 29 mars au 5 avril 2018 auprès d'un échantillon représentatif de 1 349 gendarmes). La ghettoïsation et la communautarisation de certains territoires sont donc clairement identifiées par les gendarmes comme par les nouveaux hussards noirs comme une menace majeure pour le pacte républicain.

Pour aller plus loin :

Jérôme Fourquet, [1985-2017 : quand les classes favorisées ont fait sécession](#) Fondation Jean-Jaurès, février 2018

Jérôme Fourquet, Sylvain Manternach, [L'an prochain à Jérusalem. Les juifs de France face à l'antisémitisme](#) Fondation Jean-Jaurès / L'Aube, janvier 2016

